

2FAP

Société par actions simplifiée
au capital de 200 euros
30 Boulevard du Maréchal Leclerc
31000 TOULOUSE

RCS Toulouse 513 316 257

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 26 JUIN 2009

La société CIP,
SARL au capital de 300.000 euros,
ayant son siège social 30, boulevard du Maréchal Leclerc à Toulouse (31000),
immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 383 547 791,
Représentée par Madame Francine LESCURE, gérante,
Associée unique de la Société 2FAP,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente non associée,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social en numéraire.
- Conditions et modalités de l'émission.
- Modification corrélative des statuts.

Madame Aline PETER préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.



PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et constaté que le capital était entièrement libéré, décide de déléguer à la Présidente, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce, toutes compétences pour décider, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 19.800 euros, d'une ou plusieurs augmentations du capital social, immédiate ou à terme, en numéraire ou par incorporation de réserves ou primes d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription de l'associée unique :

- par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires ;
- par majoration de la valeur nominale des actions ordinaires ou de préférence existantes ;
- par émission de valeurs mobilières composées, donnant droit à l'attribution de titres de capital de la Société ;

Dans ce cadre et sous ces limites, la Présidente disposera de tous les pouvoirs pour décider et réaliser la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :

- les conditions d'émission des nouveaux titres de capital, immédiats ou à terme, à émettre, et en particulier le prix de souscription, le cas échéant ;
- constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Les actions non souscrites ne pourront pas être réparties en totalité ou en partie par le Président, elles ne pourront pas être offertes au public.

Le Président pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2, alinéa 2 du Code de commerce, les délégations de compétence générale consenties sous les résolutions qui précèdent, privent d'effet, à compter de ce jour, toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

TROISIEME RESOLUTION

La Présidente est tenue de rendre compte à l'assemblée de l'utilisation qu'elle aura fait des délégations consenties en établissant un rapport complémentaire au rapport général annuel sur la gestion de la Société, comportant les mentions requises par la réglementation en vigueur ainsi qu'un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dont elle dispose et l'utilisation qui en a été faite, joint au rapport de gestion ou annexé à celui-ci.

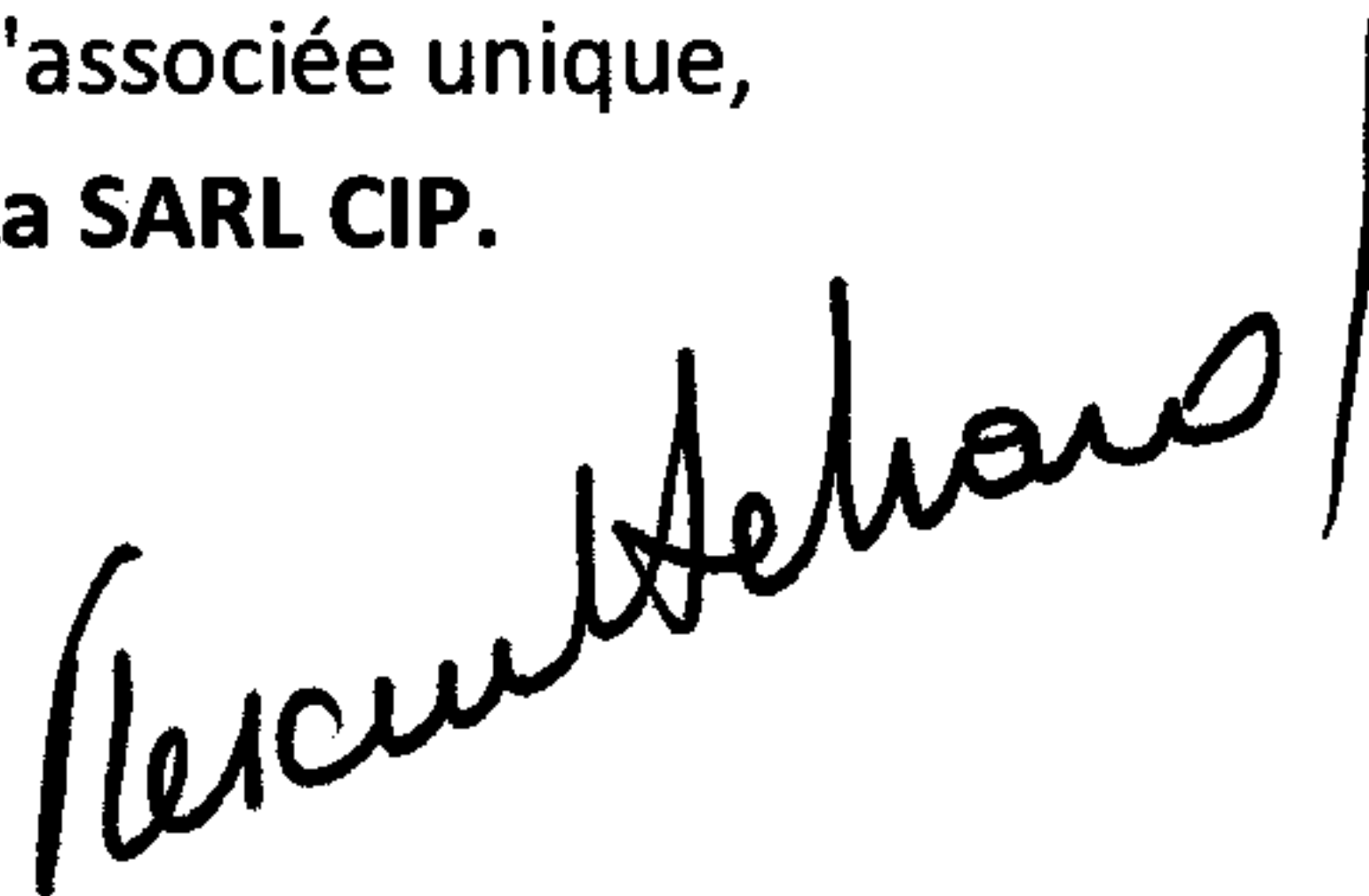


QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associée unique,
La SARL CIP.

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, slanted downwards to the right. The signature appears to be 'Biscuitelans'.

**CERTIFICAT DE DEPOT
Augmentation de capital**

Nous soussignés, **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE TOULOUSE ET DU MIDI-TOULOUSAIN**, Agence de Plaisance Du Touch, certifions

qu'un dépôt en numéraire de la somme de : 19 800 €, a été effectué :

le 30 juin 2009

Par Stephane Pelat à hauteur de 9 600 €

Domicilié : 7 Chemin des Taillades 31490 Leguevin

Par Arnaud Antraygues à hauteur de 10 200 €

Domicilié : Chemin de la Beguere 31830 Plaisance Du Touch

Sur le compte ouvert en nos livres au nom de SAS 2FAP

Sous le numéro : 20005913099

Fait à Plaisance , le 30 juin 2009

En deux originaux

**CRÉDIT AGRICOLE TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**
Agence de **PLAISANCE-DU-TOUCH**
58, rue du Prat-Dessus
31830 **PLAISANCE-DU-TOUCH**
Tél. 05 62 13 52 10 - Fax 0810 031 637

Le Directeur d'Agence,

